



Examen de la certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires

Session 2018

RÉGION ACADÉMIQUE
NORMANDIE
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rapport de jury

REFERENCES REGLEMENTAIRES

- Arrêté du 23 décembre 2003 modifié fixant les conditions d'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés relevant du MEN d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires ;
- Note de Service n°2004-175 du 19 octobre 2004 (BOEN N°39 du 28-10-2004) ;
- Arrêté du 30 novembre 2009 modifiant l'arrêté du 23 décembre 2003 et instituant un nouveau secteur disciplinaire, l'enseignement en langue des signes française.

INTRODUCTION

L'examen de la certification complémentaire permet à des enseignants de valider des compétences particulières, qui ne relèvent pas du champ de leur concours. Il permet aussi de constituer un vivier de compétences pour certains enseignements pour lesquels il n'existe pas de sections de concours de recrutement et, à terme, de mieux préparer le renouvellement des professeurs qui en ont eu la charge.

Il existe **quatre secteurs disciplinaires** :

- Les arts. Ce secteur concerne des enseignements artistiques auxquels participent des enseignants du second degré au collège et au lycée. Il se divise en 4 options : cinéma et audiovisuel, danse, histoire de l'art, théâtre.
- L'enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique (DNL). Ce secteur concerne l'apprentissage, dans une langue vivante étrangère, des disciplines non linguistiques (histoire-géographie, disciplines scientifiques...) au sein des sections européennes des collèges et lycées.
- Le français langue seconde (FLS). Ce secteur concerne l'enseignement du français par des enseignants des premier et second degrés, dans les classes d'initiation et d'accueil pour la scolarisation des élèves nouvellement arrivés en France sans maîtrise suffisante de la langue française.
- L'enseignement en langue des signes française. Ce secteur s'adresse aux enseignants des premier et second degrés qui souhaite faire reconnaître leur aptitude à intervenir en langue des signes française, dans le cadre de l'enseignement de la ou des disciplines pour lesquelles ils sont qualifiés par leurs concours.

L'examen est constitué d'**une épreuve orale de 30 min** :

- elle débute par un exposé du candidat (10 mn) prenant appui sur :
 - o sa formation universitaire ou professionnelle dans le secteur disciplinaire et/ou l'option choisie ;
 - o son expérience et ses pratiques professionnelles dans le domaine de l'enseignement ou dans un autre domaine (stages, échanges, travaux et réalisations effectuées à titre professionnel ou personnel).
- l'exposé est suivi d'un entretien avec le jury (20 min) ayant pour objet :
 - o d'apprécier les connaissances du candidat concernant les contenus d'enseignement, les programmes et les principes essentiels touchant à l'organisation du secteur disciplinaire ;
 - o d'estimer ses capacités de conception et d'implication dans la mise en œuvre d'enseignements ou d'activités en rapport avec le secteur choisi.

Les candidats remettent, lors de leur inscription (téléchargement du dossier d'inscription sur le site de l'académie) **un rapport** dactylographié de cinq pages maximum et en trois exemplaires pour la DNL et en cinq exemplaires pour les autres secteurs.

Ce rapport doit présenter :

- d'une part, les titres et diplômes obtenus en France ou à l'étranger, en rapport avec le secteur disciplinaire choisi et l'option éventuelle et, le cas échéant, la participation à un module complémentaire suivi lors de l'année de formation professionnelle à l'ESPE ;
- d'autre part, les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de sessions de formation auquel il a pu participer, de travaux effectués à titre personnel ou professionnel, comprenant un développement commenté de l'une des expériences qui lui paraît la plus significative.

Ce rapport, qui est communiqué au jury et qui en dispose pendant l'épreuve, ne fait pas l'objet d'une notation.

Il faut noter que l'obtention de la certification ne donne pas d'emblée accès à un poste à profil. Elle permet de s'y porter candidat ou de s'inscrire dans un projet d'ouverture.

STATISTIQUES

Les inscriptions à la session 2018 s'effectuaient du 3 octobre au 6 novembre 2017.

Les épreuves se sont déroulées du 22 janvier au 9 février 2018.

	Inscrits	Présents	Admis	Note la + ↗	Note la + ↘	Moyenne
ARTS						
- <i>Cinéma et Audiovisuel</i>	6	6	3	19	9	11.33
- <i>Théâtre</i>	4	3	1	17	8	11.33
Total	10	9	4			
DNL*						
- <i>Allemand</i>	2	2	2	16	14	15
- <i>Anglais</i>	31	29	18	20	7	12.12
- <i>Espagnol</i>	2	2	1	17	9	13
Total	35	33	22			
FLS	21	19	11	17	10	11.47
LSF						

* Les disciplines non linguistiques (DNL) représentées pour cette session étaient :

- Eco-gestion-vente, Eco-gestion-com., histoire-géographie, hôtellerie-restauration, lettres-histoire, maths-sciences, mathématiques, sciences-physique, SES, SVT, anglais, commercialisation et services en restauration, éducation musicale, génie civil-équipement technique énergie.

STATISTIQUES PAR DISCIPLINE

DISCIPLINES	Section DNL						Section ARTS				Section FLS	
	anglais		allemand		espagnol		théâtre		Ciné-audio			
	inscrits	reçus	inscrits	reçus	inscrits	reçus	inscrits	reçus	reçus	reçus	inscrits	reçus
Commercialisation et services en restauration	2	2										
Education Musicale	1	0										
Génie Civil-Equipement Technique Energie	1	1										
Histoire-Géo-EMC	3	2	1	1					1	0		
Mathématiques	3	1			2	1						
Sciences-Physique	7	7	1	1								
Eco-Gestion-Com.	3	2										
Hôtellerie-Restauration	2	2										
Lettres-Histoire	1	0									1	1
Maths -Sciences	1	1									1	1
S.E.S.	3	2										
Eco-Gestion-Vente	1	0										
S.V.T.	3	2										
Lettres Modernes							3	1	5	3	4	2
Lettres Classiques											2	1
Anglais							1	0			2	2
Italien												
Espagnol												
Professeurs des écoles											9	4

Il est rappelé aux candidats qu'en cas d'empêchement ou de renoncement à se présenter à l'épreuve, et par égard pour le jury, ils doivent en avvertir impérativement et au plus tôt le service organisateur du Rectorat (bureau DEC 2).

ANNEXES 1 et 2 : SECTEURS « ARTS » et « ENSEIGNEMENT EN LANGUE ETRANGERE DANS UNE DISCIPLINE NON LINGUISTIQUE »

Les différents jurys des certifications complémentaires ont décidé qu'il n'était pas indispensable d'élaborer un rapport pour la session 2018. Les remarques contenues dans celui de la session précédente sont toujours d'actualité (<https://www.ac-caen.fr/recrutement-et-concours/personnels-denseignement-deducation-et-dorientation-examens-et-certifications/>).

Rapport rédigé par Madame Agnès LELIEVRE IA-IPR espagnol et présidente des jurys des certifications complémentaires secteurs « ARTS » et « DNL » en collaboration avec le jury.

ANNEXE 3 : SECTEUR « FRANÇAIS LANGUE SECONDE »

I. Présentation du jury

La commission est composée de quatre personnes : un inspecteur, un universitaire, des professeurs 1^{er} et 2^{sd} degré spécialisés dans le domaine concerné.

II. Modalités de la certification

A / Avant-propos

Nous attirons l'attention des candidats sur les publications du Ministère de l'Education Nationale (en particulier les BULLETINS OFFICIELS) susceptibles de leur rendre de grands services dans la préparation de l'examen et au-delà.

Il est également conseillé de lire ouvrages et revues sur le FLS et de consulter le site du CIEP.

B / Présentation de l'épreuve

1) Objectifs : cet examen vise l'attribution aux personnels enseignants du 1^{er} et second degré, titulaires ou stagiaires relevant du Ministère de l'Education Nationale, d'une certification complémentaire dans le domaine du FLS qui ne relève pas du champ de leur concours.

Il s'agit de valider une compétence particulière dans le secteur du FLS qui concerne l'enseignement du français à des élèves nouvellement arrivés en France, ne maîtrisant pas suffisamment le français afin de permettre leur scolarisation dans les meilleures conditions.

2) Structure de l'examen : Le jury dispose du rapport rédigé par le candidat pour son inscription, rapport non soumis à notation.

- a) L'exposé prend appui sur la formation universitaire ou professionnelle et fait état de la formation et de l'expérience de l'enseignant, de ses pratiques (10 minutes maximum).
- b) L'entretien (20mn) prend en compte :
 - Les connaissances du candidat concernant les contenus d'enseignement, les programmes et principes essentiels touchant à l'organisation du FLS.
 - Les capacités de conception et d'implication dans la mise en œuvre au sein d'un établissement ou d'une école, d'enseignements ou d'activités en rapport avec le secteur du FLS.

III. Commentaire général sur la session 2018 et attentes

Éléments d'observation :

La session 2018 met en évidence les caractéristiques suivantes.

Dans le secondaire, la majeure partie des candidats se fixe bien comme objectif l'enseignement de la langue française ; pour autant l'articulation du FLS avec le contexte d'enseignement, avec les objectifs de chaque discipline et, en particulier, avec l'enseignement du français « langue maternelle », est plus ou moins maîtrisée.

Si la plupart des candidats sont sensibilisés aux objectifs FLS, avec connaissance du socle commun et des programmes d'enseignement, certains candidats ne perçoivent pas du tout la nécessité de cette articulation et les enjeux de la transition. Beaucoup de candidats s'en tiennent à des généralités sur les objectifs du travail avec les élèves allophones, sans donner d'éléments concrets au jury pour que celui-ci puisse avoir une meilleure idée du dispositif mis en place.

Par ailleurs, beaucoup de candidats n'ont pas la curiosité de se tourner vers des travaux théoriques en FLS qui pourraient soutenir leur démarche d'enseignement.

Dans le primaire, les candidats se partagent en deux catégories.

Pour les uns, les entretiens font apparaître une prise en compte réelle des spécificités de l'enseignement en FLS, ce qui est à souligner.

Pour les autres, comme dans le secondaire, on constate un manque de connaissance des enjeux et des spécificités du FLS, notamment dans l'articulation avec les domaines disciplinaires.

Globalement, les références à la didactique disciplinaire du français demandent à être précisées : les cadres théoriques convoqués (dans le champ, par exemple, de l'enseignement-apprentissage de la lecture) doivent être maîtrisés avec suffisamment de précision et les notions mentionnées pendant l'entretien doivent être illustrées et expliquées.

La certification complémentaire n'est pas toujours comprise comme l'aboutissement d'une démarche de formation et d'expérience professionnelle alors qu'elle a vocation à *certifier* d'une pratique effective. Elle ne saurait être considérée comme le premier jalon d'une entrée dans le FLS.

Les candidats doivent justifier, sinon d'une pratique du FLS, du moins d'une réflexion réelle et approfondie sur la nature de cet enseignement, sa didactique particulière, voire ses difficultés, réflexion fondée sur des lectures, des références.

Des candidats s'en tiennent à des définitions approximatives du FLE et FLS et ne sont pas en capacité de les définir précisément et de façon pertinente tant dans leurs contenus que dans leurs finalités.

Certains rencontrent quelques difficultés à réfléchir sur leur expérience mais aussi à se décentrer et prendre du recul par rapport à leur pratique et à leur discipline d'origine. La certification s'adresse en effet à des professeurs du premier et du second degré et à des professeurs de toutes les disciplines.

L'enseignement du FLS n'est pas toujours explicité, pas toujours assez connu, ni dans ses programmes ni dans l'articulation avec les objectifs du FLM, à terme, objectifs des élèves relevant du dispositif d'UPE2A.

On ne peut que rappeler la nécessité de se saisir des programmes et des référentiels, livrets de compétences, textes de cadrage, des programmes du 1^{er} et 2^d degré comme de ceux du FLE (CECRL, référentiels pour le français) pour constituer, organiser des outils didactiques appropriés. L'UPE2A est une classe passerelle qui doit permettre à tout élève allophone d'appréhender au mieux une scolarité en France. Il est donc important de connaître et de prendre en compte les outils du FLE, ainsi que ceux du FLM et montrer comment s'adapter à un public hétérogène.

Le socle commun, les programmes de l'école primaire et les programmes du collège concernant le français comme discipline et la maîtrise de la langue, supposent d'être mieux connus de même que l'enseignement des langues vivantes étrangères à l'école primaire notamment. On ne peut qu'apprécier la capacité à croiser sa compréhension du socle commun avec celle du CECRL et de ses cinq activités langagières indispensables à la progression des élèves.

L'enseignement du FLS doit être mieux pensé en lien avec notre système éducatif : les candidats ne témoignent pas nécessairement d'une réflexion sur une progressive assimilation de l'élève dans la classe : ce en quoi il convient de distinguer très nettement le FLS du FLE. Les approches culturelle et littéraire de l'enseignement du français doivent faire également l'objet de problématiques posées clairement.

Il est important par ailleurs que l'enseignant de FLS réfléchisse à une pédagogie qui ne vise pas seulement la résolution de difficultés telles que peut en rencontrer tout élève, mais montre qu'il pense didactique et pédagogie en termes propres à ce public particulier. Il s'agit d'être capable de s'adapter face à la diversité des publics et l'hétérogénéité des groupes auxquels on peut être confronté.

La certification FLS nécessite d'insister sur les besoins spécifiques des élèves nouvellement arrivés en France et que les candidats souhaitent prendre en charge à l'avenir.

Il convient de démontrer sa capacité à proposer une formation appropriée dans le cadre des dispositifs existants.

Passation de l'épreuve :

1) Exposé

Des candidats se présentent sans avoir véritablement préparé le temps de l'exposé et de l'entretien.

L'exposé se résume souvent une redite du dossier écrit du candidat.

Il serait intéressant que, certes après un rapide rappel de l'expérience en FLS, l'exposé prenne assez vite un tour plus didactique et pédagogique, avec la formulation d'une problématique, englobant difficultés propres à cet enseignement et solutions envisagées.

La compétence professionnelle disciplinaire peut être davantage mise en jeu pour étayer une pratique du FLS.

On pensera à marquer suffisamment la démarcation entre ce qui pourrait relever d'une " aide personnalisée" et l'enseignement du FLS.

Il faut noter la valeur de certains candidats qui savent mettre leurs compétences et leur expérience professionnelle au service de l'enseignement spécifique du FLS, et faire preuve d'un esprit d'analyse, d'innovation et d'adaptation.

2) Entretien

L'entretien doit faire état d'une articulation entre la pratique et les savoirs universitaires. Ceux-ci ne sauraient être négligés.

Il doit faire également état de connaissances plus précises des textes officiels qui concernent l'accueil, la formation des élèves et les dispositifs d'intégration.

Attentes :

Pour ce qui est des aptitudes des candidats à enseigner le FLS, on attend :

- que les candidats connaissent et maîtrisent les attentes et modalités de l'examen
- qu'ils se soient préparés à la certification
- qu'ils aient une connaissance des textes officiels relatifs aux élèves concernés par le FLS
- qu'ils aient réfléchi concrètement à l'intégration d'un élève allophone en milieu scolaire avec une attention réelle portée aux modalités d'apprentissage
- qu'ils aient mené un certain nombre de lectures en sachant les mettre en relation et les adapter à la situation particulière des élèves allophones (adaptations didactiques et pédagogiques).
- qu'ils soient en capacité de mener une analyse affinée des difficultés (langagières, sociales, culturelles) des apprenants.
- que leur réflexion associe une démarche didactique disciplinaire et transdisciplinaire (intégration à un cursus scolaire).
- qu'ils puissent exposer divers outils et supports pédagogiques adaptés, dans le cadre de la construction d'une séquence de FLS.

Conclusion

Cette certification est certes un prolongement naturel pour les professeurs de FLE à l'étranger ou de retour de l'étranger, mais elle suppose des connaissances précises. Savoirs et savoir-faire sont requis dans la mise en œuvre du FLS, domaine qui concerne des élèves confrontés aux problèmes d'intégration à la scolarisation en France. Il appartient aux candidats de justifier de cette connaissance approfondie lors de l'entretien, tout comme il leur appartient de témoigner de leur capacité à mettre en œuvre un projet didactique et pédagogique du FLS, au sein d'un établissement, au sein d'une classe.

L'exigence de l'épreuve doit être mieux mesurée. Certains candidats semblent penser que l'expérience dans le domaine du FLS suffit : or il s'agit de mettre en jeu une réflexion approfondie étayée par des lectures, des stages. Inversement, on peut ne pas avoir la pratique du FLS mais savoir poser les jalons d'une réflexion didactique adaptée, laissant ouverts et prometteurs les champs de l'expérience à venir. On rappellera enfin que l'enseignement du FLS – même s'il est ouvert aux enseignants des autres disciplines – relève de la didactique du français et qu'il est donc absolument nécessaire qu'une réflexion didactique spécifique à cette discipline soit menée.

Rapport rédigé par Mme Maryvonne FELIX, IA-IPR Lettres et Présidente du jury de la certification complémentaire secteur « FLS », avec la collaboration du jury et notamment de Mme PRUNET Directrice des Etudes FLE, Université de Caen, de Mme LEDOT et de Mme Troncy, Université de Caen.